



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. Il rend compte de la situation générale dans le pays depuis mon précédent rapport au Conseil en date du 23 octobre 2007 (S/2007/624) et fait le point des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

II. Conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation est restée généralement calme sur le plan de la sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS. En octobre, la tension s'est accrue sur le terrain à la suite du retrait du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) du Gouvernement d'unité nationale, les Forces armées soudanaises et les éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) se retrouvant alors en état d'alerte avancée. Toutefois, il ne s'est pas produit d'affrontements entre les forces armées des parties.

3. En plusieurs endroits du Sud-Soudan, des conflits portant sur des voies de migration et des droits de pâturage ont déclenché des affrontements interethniques. En octobre et novembre, dans l'État de Jonglei, la violence entre membres des tribus murle et bor dinka s'est soldée par un bilan de 56 civils tués et plus de 58 blessés. Les initiatives prises par le Gouvernement du Sud-Soudan et le SPLM pour pacifier la zone n'ont pas abouti. La SPLA a annoncé son intention de renforcer son déploiement dans la zone et de commencer à désarmer les communautés locales murle, y compris d'anciens miliciens qui n'ont pas été désarmés ou incorporés dans les unités mixtes intégrées.

4. Au cours de la période à l'examen, on a également assisté à une détérioration des conditions de sécurité dans la zone d'Abyei, notamment dans les environs de Meiram et dans la partie nord de l'État du Kordofan méridional, qui jouxent le Darfour-Sud. La MINUS a notamment signalé les faits suivants : des barrages routiers autour des champs pétrolifères de Diffra et de Heglig; un conflit entre des habitants de la région et une compagnie pétrolière; l'enlèvement d'employés expatriés de la compagnie pétrolière; des incidents intertribaux; la détention illégale de voyageurs; et des activités hostiles du Mouvement pour la justice et l'égalité



(MJE). La présence d'autres groupes armés, qui entretiennent des allégeances à la fois envers les Forces armées soudanaises et envers la SPLA, et la proximité du Darfour-Sud rendent cette zone instable.

5. Les 22 et 23 décembre, de violents affrontements ont éclaté dans les zones de Meiram, Al Girinti et Al Jurf, près de la frontière avec les États du Bahr el Ghazal septentrional et du Kordofan méridional, entre des membres de la tribu des Misseriyas et des unités de la SPLA. Les Misseriyas ont déclaré que la SPLA avait bloqué leur migration saisonnière vers le sud, tandis que la SPLA soutenait que des groupes de Misseriyas étaient illégalement armés. On a dénombré 29 personnes tuées et de nombreux blessés. La tension a été en partie désamorcée grâce à une rencontre entre des dirigeants misseriyas et le Secrétaire général du SPLM le 24 décembre. Par la suite, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Salva Kiir, a donné instruction à tous les gouverneurs d'État d'assurer la libre circulation des personnes et des biens vers le sud. Toutefois, des affrontements similaires ont éclaté dans la même zone le 29 décembre et le 4 janvier, faisant 46 victimes.

III. Évolution de la situation politique

6. Le blocage politique entre le SPLM et le Parti du congrès national (NCP) a pris fin le 11 décembre à la faveur d'un accord réglant certaines questions clefs encore en suspens, ce qui a facilité le retour du SPLM au sein du Gouvernement d'unité nationale. Cette évolution dont on peut se féliciter est intervenue après huit semaines de consultations intensives entre les parties. Aux termes de cet accord, le NCP et le SPLM ont renouvelé leur attachement à l'esprit et à la lettre de l'Accord de paix global et se sont engagés à organiser une conférence nationale destinée à promouvoir la réconciliation nationale et la démocratisation. La présidence a réitéré les engagements suivants auxquels elle avait souscrit : mener à bonne fin le redéploiement des Forces armées soudanaises et des forces de la SPLA ; confier la sécurité des zones pétrolières aux unités mixtes intégrées ; mettre en application les décisions de la Commission nationale du pétrole et réactiver les comités spécialisés pour renforcer la transparence en ce qui concerne les revenus pétroliers.

7. Durant la période où il a suspendu sa participation au Gouvernement d'unité nationale, le SPLM a continué de prendre part aux activités de tous les autres organes constitutionnels issus de l'Accord de paix global, aux niveaux national et étatique. Au niveau national, les parlementaires du SPLM ont regagné leurs postes lorsque l'Assemblée nationale a repris sa session en octobre. La Commission politique du cessez-le-feu et la Commission du bilan et de l'évaluation ont continué à fonctionner. Au niveau étatique, les membres NCP et SPLM du Gouvernement du Sud-Soudan et de l'Assemblée législative du Sud-Soudan ont maintenu leur collaboration. Mieux encore, les deux parties ont poursuivi les consultations en vue de résoudre les divergences de vues concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

8. Compte tenu du grand nombre de projets de loi encore en attente, l'Assemblée nationale a décidé de prolonger la session actuelle jusqu'à la mi-janvier 2008. Le projet de loi sur la police, qui avait été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée le 27 novembre, en a ensuite été retiré sans explication. Le projet de loi relatif aux forces armées a été adopté le 4 décembre. Dix partis politiques ont publié une déclaration commune contestant certains éléments du projet de loi et s'opposant à son adoption en l'état. À Juba, l'Assemblée législative du Sud-Soudan a commencé à examiner son budget de 2008, en reportant, à sa prochaine session, l'examen de

tous les autres projets de loi. Au niveau étatique, le Président Salva Kiir a poursuivi le remaniement des gouvernements.

9. Au Sud-Soudan, le Gouvernement et des responsables issus tant du NCP que du SPLM ont collaboré en vue de désamorcer plusieurs incidents qui auraient pu provoquer des effusions de sang. En novembre, le gouvernement de l'État du Haut-Nil a invalidé une décision de l'ancien gouverneur interdisant tout trafic fluvial et routier en direction de cet État. Cette intervention prompte de la coalition gouvernementale NCP/SPLM a mis fin à un blocus économique de facto qui avait entraîné une hausse des prix et alarmé la population. En décembre, après qu'un soldat de la SPLA ait été tué par des nomades arabes, le Vice-Gouverneur de l'État s'est rendu dans la zone en proie à la tension afin de ramener le calme et d'éviter des représailles. Dans tout le sud, les responsables locaux ont pris des initiatives pour régler pacifiquement des conflits liés à la saison sèche et des différends relatifs à la direction politique locale.

10. Pour sa part, le NCP a engagé un dialogue avec certains partis d'opposition du nord, dont le National Umma Party et le Parti communiste du Soudan, officiellement pour tenter de trouver un terrain d'entente sur la transformation démocratique, les élections et la question du Darfour.

IV. Application de l'Accord de paix global

Redéploiement des forces

11. Le redéploiement des Forces armées soudanaises et de la SPLA reste inachevé. Au terme d'une démarche résolue des deux parties et de la MINUS, des progrès ont été accomplis pour ce qui était de convenir des termes d'un apaisement de la tension dans la zone délicate de la frontière et de remettre sur les rails le dispositif de sécurité de l'Accord de paix global. Toutefois, il reste encore à concrétiser ces dispositions sur le terrain.

12. Le 1^{er} novembre, la Commission politique du cessez-le-feu est convenue d'inviter les Forces armées soudanaises et la SPLA à s'en tenir à la frontière nord-sud actuelle, en attendant la délimitation de la frontière du 1^{er} janvier 1956, à ne pas déplacer de troupes vers la zone frontalière et, en cas de différend, à n'entreprendre aucune action unilatérale. Les parties sont convenues que les Forces armées soudanaises et la SPLA achèveraient simultanément leur redéploiement de part et d'autre de la ligne au plus tard le 9 janvier 2008, les unités mixtes intégrées devant être pleinement déployées à la même échéance. La Commission a également demandé à la SPLA d'achever le redéploiement des milices qui lui sont alliées à Debab (Kordofan méridional) et à Abu Matariq (Darfour-Sud) le 15 décembre 2007 au plus tard et de lever les restrictions imposées aux observateurs du cessez-le-feu, afin de permettre la vérification du processus.

13. Cependant, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu a contesté ces décisions et, dans un premier temps, la persistance de la méfiance et l'impasse politique entre les parties, qui n'avait pas encore trouvé d'issue, ont entravé leur application. Le 29 novembre, à la suite d'une intervention de mon Représentant spécial pour le Soudan, Ashraf Jehangir Qazi, les parties se sont engagées à appliquer de bonne foi, simultanément et dans leur ensemble, les décisions du 1^{er} novembre. La Commission militaire mixte a arrêté des directives opérationnelles portant sur les questions suivantes : le respect de la frontière nord-sud; le

redéploiement des Forces armées soudanaises et de la SPLA au plus tard le 9 janvier 2008; le déploiement des unités mixtes intégrées à la même échéance; la démilitarisation des installations pétrolières; le redéploiement des forces de Debab et d'Abu Matariq, ainsi que d'une section des Forces armées soudanaises à Malual/Rumaker; et la libération officielle des soldats démobilisés des Forces armées soudanaises.

14. Le 9 janvier, les Forces armées soudanaises ont annoncé qu'elles avaient achevé, dans les délais convenus, leur redéploiement à partir du sud. Toutefois, tous les mouvements n'ont pas pu être suivis et vérifiés. D'après les chiffres établis par la MINUS, 88 % des quelque 46 000 soldats des Forces armées soudanaises avaient été redéployés au 15 janvier. Ce chiffre comprend 16,2 % de soldats volontairement démobilisés. La SPLA continue de contester la portée de la démobilisation volontaire des Forces armées soudanaises et la question est à l'étude au niveau de la Commission politique du cessez-le-feu.

15. En janvier, les troupes de la SPLA ont poursuivi leur redéploiement à partir des États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Toutefois, les Forces armées soudanaises ont rejeté l'affirmation de la SPLA selon laquelle sa zone de regroupement à White Lake/Jaw se situait au sud de la frontière du 1^{er} janvier 1956. Au 15 janvier, le redéploiement des troupes de la SPLA reste au niveau de 8,5 % de son effectif déclaré de 59 000 soldats. Le différend concernant White Lake/Jaw a été soumis à la Commission politique, tandis que la MINUS a établi une base temporaire dans cette localité pour suivre la situation.

16. Les forces alliées à la SPLA à Debab et Abu Matariq ont également commencé à se redéployer vers le Sud-Soudan. Toutefois, au 15 janvier, elles ne s'étaient pas déployées dans les zones de regroupement convenues mais s'étaient arrêtées dans des zones contestées proches de la frontière du 1^{er} janvier 1956. Le maintien de leur présence dans ces zones sensibles est devenu une source de tension à laquelle la MINUS s'emploie à faire face par le biais des structures du cessez-le-feu.

Formation d'unités mixtes intégrées

17. En janvier, l'effectif des unités mixtes intégrées atteignait 82,2 % de l'effectif autorisé de 39 000 éléments. Fait encourageant, la Commission politique du cessez-le-feu a favorablement accueilli la résolution 1784 (2007) du Conseil de sécurité et l'engagement à appuyer le financement et la formation des unités. La Commission a également salué la création, par la MINUS, d'une Cellule d'appui aux unités mixtes intégrées et exhorté la présidence à rationaliser le financement et la logistique de ces unités.

Abyei et la délimitation de la frontière

18. Le règlement de la question d'Abyei ne s'est pas matérialisé. En application de l'accord du 11 décembre 2007, la présidence est convenue de créer un mécanisme de mise en œuvre du Protocole d'Abyei. Le 31 décembre, le Premier Vice-Président, Salva Kiir, agissant en sa qualité de Président du SPLM, a désigné Edward Lino comme Président du SPLM à Abyei, chargé de l'administration générale de la zone, et ce en attendant la mise en place d'une administration civile. Bien qu'accueillie avec une certaine préoccupation par les Missériyas, cette nomination a semblé apporter une solution temporaire au problème de l'absence d'une administration à Abyei. Le NCP a déclaré que la nomination n'enfreignait pas le Protocole d'Abyei.

19. Dans l'accord du 11 décembre, la présidence s'est également engagée à allouer des fonds au processus de démarcation de la frontière et à la préparation du recensement et des élections. Le 17 décembre, elle a annoncé que le Comité technique spécial des frontières avait mené à bien la classification des cartes et des documents et qu'elle entamerait prochainement la délimitation de la frontière sur les cartes. C'est durant le premier trimestre de 2008 que le Comité devrait présenter son rapport à la présidence, qui devra approuver les recommandations avant que ne puisse commencer la démarcation effective. L'ONU fournit un appui matériel et technique à ce processus.

Recensement national et élections

20. Aucune avancée notable n'a été enregistrée dans la préparation des élections au cours de la période à l'examen. Le blocage politique entre le Parti du congrès national et le SPLM a encore retardé le parachèvement du projet de loi électorale dont est chargée la Commission nationale de révision constitutionnelle. L'Assemblée nationale devait avoir été saisie de ce projet de loi au cours de sa session d'octobre. Le retard a rendu impossible la création de la Commission électorale nationale.

21. La planification du recensement national a été entravée par un certain nombre de facteurs. À la fin décembre, la cartographie avait été réalisée à 94 % dans le nord, approximativement 87 % dans le sud, 60 % au Darfour-Sud et 80 % au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest. L'impression des cartes et des manuels a progressé, mais celle du questionnaire du recensement a été retardée jusqu'en janvier en raison de différends entre les deux parties à l'Accord de paix global relatifs à des questions concernant l'origine et la religion. La Commission du recensement, de la statistique et de l'évaluation du Sud-Soudan a continué de manquer de moyens. La fin janvier 2008 a été retenue comme nouvelle échéance pour l'achèvement de la cartographie des districts du Sud-Soudan.

22. En raison des retards susmentionnés, le recensement a été reporté une deuxième fois, du 2 février à la deuxième quinzaine d'avril 2008. Les retards enregistrés dans le déblocage des fonds du Gouvernement d'unité nationale et l'insuffisance de l'appui extérieur ont également contribué à entraver les préparatifs. La question se pose de savoir si la Commission du recensement sera en mesure de procéder à un recensement complet ou seulement à un dénombrement partiel. Les conséquences de cette situation pour le futur processus électoral et en particulier son impact sur la détermination des circonscriptions électorales sont l'objet de préoccupations croissantes.

Partage des richesses

23. D'après les chiffres publiés par le Ministère de l'économie et des finances, le montant des recettes pétrolières s'est élevé, en octobre 2007, à plus de 530 millions de dollars des États-Unis, dont près de 420 millions au titre des exportations et plus de 116 millions au titre des ventes locales. Ce montant est le plus élevé jamais enregistré depuis le début de la production pétrolière dans le pays. D'après les mêmes sources, la part du Gouvernement du Sud-Soudan dans les recettes pétrolières s'est élevée à plus de 208 millions de dollars, dont 172,4 millions au titre des exportations et 39,9 millions au titre des ventes locales. La part des États producteurs de pétrole s'est élevée à plus de 9,5 millions de dollars.

Commission du bilan et de l'évaluation

24. La Commission du bilan et de l'évaluation a été créée pour suivre l'application de l'Accord de paix global et procéder, à mi-parcours, à l'évaluation des dispositions prévues dans l'Accord de paix concernant l'unité. Le 1^{er} décembre, le Président de la Commission, l'Ambassadeur Tom Vraalsen, a démissionné, et, en principe, les membres procèdent actuellement à des consultations en vue de désigner un nouveau président. Il est essentiel que la présidence accorde un traitement prioritaire à la désignation du Président de la Commission.

V. Mise en œuvre des autres processus de paix au Soudan

25. En décembre, le Président du Front Est et Conseiller du Président soudanais, Musa Mohamed Ahmed, a publié un communiqué de presse sur l'application de l'Accord de paix pour le Soudan oriental, déclarant que des mécanismes d'application avaient été mis en place et que le Fonds de relèvement du Sud-Soudan commencerait à mettre en œuvre des projets de développement en 2008. En janvier, le Président érythréen, Isaias Afwerki, a rencontré M. Ahmed pour examiner l'application de l'Accord, qui avait été conclu grâce à la médiation de l'Érythrée. Selon des sources officielles érythréennes, il est ressorti de la rencontre que, malgré la bonne volonté des deux parties, il faudrait déployer davantage d'efforts pour assurer la pleine application de l'Accord. Le Président Afwerki s'est engagé à poursuivre les entretiens avec le Gouvernement soudanais sur cette question et a souligné que le Front de l'Est devait s'unir et jouer un rôle de partenaire au sein du Gouvernement d'unité nationale.

26. S'agissant du processus politique du Darfour, depuis les négociations de paix tenues à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), en octobre 2007, mon Envoyé spécial, Jan Eliasson, et son homologue de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim, ont intensifié les consultations avec le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires présents au Darfour et à Juba, en vue de préparer les parties à l'ouverture des négociations de fond. En novembre et décembre, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les efforts d'unification des mouvements, qui se sont maintenant coalisés au sein de cinq grands groupes : l'Armée de libération du Soudan/Unité, l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid, l'Armée de libération du Soudan/Abdel Shafi, le Mouvement pour la justice et l'égalité/Khalil Ibrahim et le Front uni de résistance. Cependant, la situation est encore instable et ces coalitions restent fragiles. D'autre part, avant l'ouverture de négociations de fond entre les parties, les mouvements devront convenir de positions communes et d'une délégation à envoyer aux négociations. La détérioration des conditions de sécurité sur le terrain, notamment dans le Darfour-Ouest, et les nouvelles tensions que connaissent les relations entre le Soudan et le Tchad compliquent la quête d'un règlement pacifique. Toutes les parties doivent mettre fin aux hostilités et se préparer résolument aux négociations.

27. La MINUS a continué d'apporter un appui financier et logistique à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation. S'il est vrai que la coopération entre la MINUS et la MINUAD a été généralement satisfaisante, les deux missions et l'Équipe conjointe devraient renforcer encore leur coordination et la systématiser afin de garantir l'efficacité en ce qui concerne à la fois les questions

de fond et l'appui logistique et administratif. À cette fin, les responsables de la MINUS, de la MINUAD et de l'Équipe conjointe ont créé, en décembre 2007, un groupe de travail mixte chargé de formuler des recommandations sur les politiques et les mécanismes susceptibles d'assurer une coordination effective dans les domaines d'intérêt commun. Le groupe procède à l'élaboration des politiques et des mécanismes appropriés.

28. Les pourparlers entre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Gouvernement ougandais sont suspendus depuis la signature des principes de responsabilité et de réconciliation le 29 juin 2007. Une délégation de la LRA s'est rendue à Kampala le 1^{er} novembre 2007 – première visite officielle qu'effectuait le mouvement depuis le début de l'insurrection vieille de deux décennies. La délégation est restée en Ouganda jusqu'à la mi-décembre, procédant à une campagne de sensibilisation et à des consultations et prorogant jusqu'au 31 janvier 2008 l'accord de cessation des hostilités conclu avec le Gouvernement ougandais. La LRA envisage de tenir des consultations à Ri-Kwangba (Soudan) sur la mise en œuvre des mécanismes d'application des principes de responsabilité et de réconciliation et d'élaborer une stratégie de reprise des négociations avec le Gouvernement ougandais, avec la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan. Ces démarches sont fondamentales pour l'évolution des pourparlers de paix. Mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, Joaquim Chissano, continuera de faciliter le dialogue entre les parties afin de les aider à conclure rapidement les négociations sur la responsabilité et la réconciliation. La MINUS continue de fournir un appui logistique au processus.

VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Bons offices et réconciliation

29. L'offre de bons offices a continué d'occuper une place importante dans les activités de la MINUS au cours de la période à l'examen. La Mission a tenu des réunions régulières avec les autorités civiles et militaires aux niveaux national, étatique et local, en vue de désamorcer les tensions et d'encourager le NCP et le SPLM à régler leurs différends par la voie du dialogue. Mon Représentant spécial a rencontré, à plusieurs reprises, des membres de la présidence et d'autres hauts responsables à Khartoum et à Juba, soulignant la nécessité, pour les deux parties, de faire preuve de souplesse et rappelant l'importance vitale que revêt une mise en œuvre réussie de l'Accord de paix global pour une paix, une stabilité et un développement durables dans tout le Soudan. En décembre, à Addis-Abeba, il a représenté l'ONU à une réunion des partenaires régionaux de la mise en œuvre de l'Accord présidée par la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

30. Les restrictions aux mouvements du personnel militaire et civil dans la zone d'Abyei ont considérablement limité l'action de la MINUS en octobre et en novembre, bien que, pour certains projets spécifiques, le personnel civil de la Mission ait bénéficié d'une certaine tolérance en matière de déplacement. À la suite de la réunion de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, les restrictions ont été levées par les deux parties, bien que temporairement et sous certaines conditions. Il s'agit toutefois d'une évolution encourageante, qui a permis à la MINUS de renouer la communication et la coordination avec les parties prenantes au nord et au sud d'Abyei.

31. Une action soutenue a été engagée dans la zone de tension d'Abyei et de la frontière litigieuse nord-sud. Agissant en collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, la MINUS a facilité les contacts entre Dinkas et Misseriyas de manière à ce que les deux groupes puissent planifier une gestion pacifique des migrations nomades par-delà le fleuve Kiir/Bahr el Arab. À cet effet, des comités locaux ont été mis en place pour traiter des conflits ethniques entre communautés nomades et communautés agricoles.

32. Dès la levée des restrictions aux déplacements, la MINUS s'est rendue dans les zones marginalisées pour y faire face aux préoccupations de la population misseriya qui se plaignait de ne pas être prise en compte par le processus de paix. Les 4 et 5 décembre, la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont rencontré des dirigeants misseriyas à Muglad et à Debab afin de mettre au point le plan stratégique des Nations Unies pour le relèvement et le développement dans la zone d'Abyei. Ce plan sera bientôt présenté aux donateurs en vue d'un financement. La MINUS a également lancé plusieurs projets à effet rapide, dont la mise en œuvre avait été retardée en raison des précédentes restrictions aux déplacements.

Déploiement et activités militaires

33. Au 14 janvier 2008, 95 % du personnel militaire autorisé, soit 9 267 éléments sur un total de 9 716, étaient déployés dans la zone d'opérations de la MINUS, y compris 544 observateurs militaires, 191 officiers d'état-major et 8 532 soldats.

34. Les structures de suivi du cessez-le-feu présidées par la MINUS ont continué de fonctionner effectivement malgré le blocage survenu au niveau du Gouvernement d'unité nationale. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu, les commissions militaires mixtes de zone et les équipes mixtes de surveillance ont étroitement observé un certain nombre de foyers de tension dans la zone de la frontière du 1^{er} janvier 1956 et ont désamorcé des situations marquées par des concentrations de troupes et des affrontements armés à Rumaker/Warteing (État de Bahr al Ghazal), Muglad et Debab (Abyei), Bentiu (État de l'Unité) et dans l'État du Haut-Nil. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a tenu un certain nombre de réunions ordinaires et de réunions d'urgence consacrées au redéploiement des troupes et à la vérification des unités mixtes intégrées. La MINUS a réaménagé le déploiement de ses observateurs militaires de manière à permettre une surveillance rapide et effective des mouvements de troupes.

35. Conformément à la résolution 1784 (2007), par laquelle le Conseil de sécurité a rappelé qu'il appartenait à la MINUS de se tenir en rapport avec les donateurs bilatéraux à propos de la formation d'unités communes intégrées, la Mission a tenu des consultations avec des représentants de pays donateurs potentiels les 16 novembre et 1^{er} décembre. Il est ressorti de ces réunions qu'il incombait au Gouvernement d'unité nationale de pourvoir aux besoins logistiques des unités mixtes intégrées, avec l'assistance des donateurs. La MINUS a créé une Cellule d'appui aux unités mixtes intégrées, qui élaborera un plan pour l'assistance internationale et coordonnera l'appui au déploiement de ces unités et au renforcement de leurs capacités à long terme. La Mission a déjà fourni un appui logistique destiné à faciliter le transport des uniformes et du matériel de campement des unités mixtes dans les principales zones d'implantation.

36. Dans la zone d'Abyei, la MINUS a exercé une surveillance intensive des autres groupes armés et contribué à la mise en place de l'unité mixte intégrée locale. Au 3 décembre, 1 500 anciens membres des autres groupes armés avaient été

contrôlés et incorporés aux forces alliées à la SPLA. Par ailleurs, la MINUS a fourni un appui technique à la réalisation de projets à effet rapide en faveur de la communauté locale, notamment la construction de postes de police, de routes et de systèmes d'égouts à Abyei.

Désarmement, démobilisation et réintégration

37. Dans sa résolution 1784 (2007), le Conseil a demandé un bilan détaillé des progrès réalisés dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, accompagné de recommandations à ce sujet. On s'emploie actuellement à établir ce bilan et j'ai l'intention de présenter des recommandations dans mon rapport du mois d'avril, à l'occasion du renouvellement du mandat de la MINUS.

38. On n'a guère progressé sur les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan depuis la signature de l'Accord de paix global, en grande partie à cause de la situation politique qui n'a guère incité les parties à réduire les effectifs de leurs forces armées. L'insuffisance des capacités des organes nationaux compétents pour ces questions a également entravé les progrès. Toutefois, les pressions politiques et budgétaires qui s'exercent en faveur d'une démobilisation s'accroissent et les parties ont été plus actives ces derniers mois.

39. La période considérée a été marquée par une avancée importante avec la signature par la présidence du Plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui prévoit une mise en œuvre échelonnée du programme pluriannuel correspondant. La première phase, qui sera amorcée dans le courant de 2008, concernera 90 000 ex-combattants issus pour moitié des Forces armées soudanaises et pour moitié de la SPLA. Les chiffres de planification pour les phases suivantes et l'approche qui sera suivie dans les zones de transition n'ont pas encore été définis. Le désarmement sera assuré par l'intermédiaire des forces armées des parties bénéficiaires, qui conserveront la maîtrise des armes restituées. Toute réduction ou destruction méthodique d'armements serait la conséquence de futures mesures de réforme du secteur de la sécurité et non de dispositions liées au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration lui-même. Les Commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont chacune préenregistré environ 50 000 bénéficiaires potentiels et doivent à présent mettre au point des plans opérationnels, des budgets et des campagnes d'information.

40. La MINUS a intensifié sa coopération avec les commissions du Nord et du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et collabore étroitement avec elles afin d'établir un cadre pour l'appui que l'ONU apporte au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Comme on se heurte à des difficultés logistiques importantes, il faudrait que le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan coordonnent d'urgence la définition de leurs besoins en matière de renforcement des capacités nationales. Une instance de coordination de haut niveau est également indispensable pour que les deux gouvernements puissent se concerter avec l'ONU et les donateurs au sujet de l'approche qu'ils vont adopter. On s'inquiète du fait que les plans de réintégration de ces gouvernements accusent un retard par rapport au calendrier, ce qui risque d'entraîner des répercussions sur les délais de démobilisation.

41. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 16 de la résolution 1784 (2007), mon Représentant spécial a invité le Gouvernement soudanais à participer à des consultations sur la poursuite de la mise au point de la stratégie de désarmement, de

démobilisation et de réintégration et sur le rôle que la MINUS doit jouer dans ce contexte. Lors d'un entretien avec mon Représentant spécial et le coordonnateur résident qui a eu lieu le 7 janvier, le Président du Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a approuvé le principe d'une instance de haut niveau pour faciliter la coordination avec les donateurs. Il y a lieu de s'en féliciter et j'encourage le Gouvernement d'unité nationale à maintenir la concertation ainsi établie avec l'ONU afin d'orienter l'élaboration des politiques en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan.

Police

42. Au 14 janvier, la MINUS comptait au total 645 conseillers pour les questions de police, qui étaient mis à sa disposition par 44 pays (dont 40 femmes venant de 14 pays). Le personnel de police est actuellement déployé sur 21 sites dans la zone de la Mission.

43. La police des Nations Unies a mis au point un système d'étalonnage, l'indice des pratiques de police démocratique, pour évaluer les capacités administratives et professionnelles des services de police du Sud-Soudan par rapport aux paramètres fondamentaux qui caractérisent les activités de police dans une démocratie. Le nombre de points attribués auxdits services de police selon cet indice est de 14,5 sur une échelle de 1 à 100, pour ses compétences professionnelles. Parmi les problèmes enregistrés lors de l'évaluation de ces services de police figuraient notamment l'absentéisme, le manque de discipline et l'utilisation abusive d'armes à feu. L'évaluation fait aussi état de l'implication des forces de sécurité, y compris les services de police du Sud-Soudan et les unités mixtes intégrées, dans des activités criminelles au sud du pays.

44. La MINUS a achevé l'évaluation des besoins en formation pour la police du Gouvernement soudanais dans les États du Nil Bleu et du Nil Blanc. La formation a démarré dans l'État de Sinnar, où 278 personnes ont reçu une instruction sur les rudiments de l'informatique, la sensibilisation aux comportements sexistes, les droits de l'homme, la surveillance policière de proximité, la protection des lieux de crime, les enquêtes et la gestion de la circulation.

Droits de l'homme

45. Des retards sont intervenus dans la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme. En décembre 2006, la Commission nationale de révision constitutionnelle a soumis la version finale du projet de loi sur la commission des droits de l'homme à l'approbation du Conseil des ministres. Néanmoins, des divergences d'opinions subsistent entre les parties à l'Accord de paix global au sujet des conditions à remplir pour siéger à la Commission et des pouvoirs de cette dernière en matière d'enquête.

46. Au cours de la période considérée, la MINUS a continué de fournir un appui technique au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan en vue de renforcer leur capacité en matière de droits de l'homme. Elle a également continué de suivre la situation des droits de l'homme au Soudan. Des cas de détention arbitraire et de mauvais traitements infligés aux détenus ont été constatés dans tout le pays, de même que des cas de détention prolongée durant laquelle les détenus n'étaient ni informés des raisons de leur arrestation ni déférés rapidement devant une autorité judiciaire.

47. La MINUS a continué de suivre les cas signalés de menaces contre la sécurité des civils. Au Sud-Soudan, les exactions commises par les troupes de la SPLA et les unités mixtes intégrées se sont poursuivies dans l'État de l'Équatoria occidentale, y compris les actes de harcèlement et d'intimidation. Les membres de la tribu des Murles auraient continué de se livrer à des attaques dans l'État de Jonglei. On a signalé 25 raids qui auraient coûté la vie à 139 civils entre juillet et novembre 2007. Ces raids créent un climat d'insécurité, entraînent des déplacements temporaires et incitent les civils à se réarmer, ce qui exacerbe les tensions entre les communautés dinka, nuer et murle.

48. Les démolitions et les réinstallations forcées se poursuivent dans l'État de Khartoum. Les démarches faites pour améliorer les conditions, en particulier dans les camps, ont été entravées par des raids de police répétés. Au Darfour, le fait que le Gouvernement privilégie de plus en plus les retours est préoccupant. Il est à noter que quelque 10 000 personnes qui avaient fui pour échapper à la violence et à l'insécurité dans le camp de Kalma (Darfour-Sud) ont été récemment déplacées de force du camp d'Otash.

Assistance électorale

49. La mise en place du dispositif électoral de la MINUS tant au quartier général qu'au Sud-Soudan progresse. Les principaux responsables ont pris leurs fonctions et un bureau a été créé à Juba. La Mission continue de suivre les préparatifs du recensement et d'organiser régulièrement des réunions avec les partenaires internationaux au sujet de la planification de l'assistance électorale. Toutefois, la planification opérationnelle est toujours entravée par l'absence de progrès dans le processus d'adoption de la loi électorale. On espère qu'il sera possible de convoquer une session extraordinaire du Parlement pour qu'il règle la question avant la prochaine session ordinaire qui doit se tenir en avril 2008.

État de droit

50. La MINUS a continué de suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne l'état de droit. Au Sud-Soudan, la transformation progressive de la SPLA d'une armée rebelle en une armée régulière continue de poser des problèmes qui risquent de saper l'ordre public, l'administration de la justice et le respect des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, le Président de la Cour suprême du Sud-Soudan a déterminé dans quels États des tribunaux spéciaux seront mis en place en priorité pour la recherche d'une solution au problème du nombre élevé de personnes se trouvant en détention. Des tribunaux spéciaux seront également créés pour les conflits qui transcendent les frontières étatiques.

51. La MINUS a achevé l'opération de déploiement de gardiens de prison dans les principaux établissements pénitentiaires du Sud-Soudan. Vingt-cinq gardiens détachés ont été placés en cohabitation pour que le personnel des prisons du Sud-Soudan puisse bénéficier d'une formation, d'un encadrement et d'une assistance consultative. Le 20 novembre, près de 900 ex-combattants de la SPLA récemment incorporés dans l'administration pénitentiaire du Sud-Soudan ont terminé un stage de formation de 10 mois conçu et organisé par la MINUS et les autorités compétentes. À Khartoum, le comité pour l'amélioration des prisons a continué de suivre les activités liées à la réforme de l'administration pénitentiaire. Parallèlement, un projet conjoint de remise en état de la prison pour femmes d'Omdurman a été signé entre la MINUS et l'ambassade du Danemark.

Information

52. La MINUS a organisé 12 réunions-débats d'une journée dans des villes et des villages du Sud-Soudan pour mieux faire connaître l'Accord de paix global et le rôle des citoyens et des institutions au sein d'une société démocratique. Les participants comprenaient des représentants de l'État, des membres du Parlement, des chefs et des anciens de villages, des enseignants et des dirigeants religieux qui ont été formés comme éducateurs pour leurs communautés respectives. D'autres réunions analogues sont prévues dans les mois à venir.

53. La Radio de la MINUS (Miraya-FM) a continué d'étendre son réseau au Sud-Soudan. Une station-relais a été mise en service à Bor à la fin du mois de novembre, ce qui porte à huit le nombre total de relais FM fonctionnant dans la région. Le 25 octobre, Miraya a inauguré des émissions quotidiennes de trois heures sur ondes courtes, dans le cadre desquelles elle diffusera une série de programmes spéciaux sur l'Accord global de paix et le recensement, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population. Par ailleurs, elle a continué à apporter son appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan en diffusant des programmes hebdomadaires et des messages radio sur les chaînes publiques du Darfour à El Fasher, Nyala et Geneina.

Aide humanitaire

54. Le Sud-Soudan et les zones de transition ont continué à avancer sur la voie du relèvement, même s'il reste de nombreux problèmes à résoudre sur le plan humanitaire. La plupart des programmes prévus pour 2008 entrent dans la catégorie générale des opérations de relèvement précoce et on s'attache actuellement à mettre en place un mécanisme de financement souple approprié.

55. Le développement de l'infrastructure de base, en particulier la remise en état des routes et des ponts, a permis d'améliorer sensiblement les liens commerciaux avec le Kenya et l'Ouganda et de faciliter l'expansion du secteur privé dans des villes à croissance rapide comme Juba. Les initiatives financées par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, tels que le programme-cadre portant sur la santé, contribueront à rehausser la qualité des services de base. Avec l'arrivée de la saison sèche, l'ONU et ses partenaires ont intensifié les efforts axés sur la fourniture de semences et d'outils afin d'atténuer les conséquences des inondations qui avaient ravagé les cultures dans de nombreuses régions du pays en 2007.

56. L'ONU, ses partenaires et le Ministère de la santé ont entrepris des préparatifs minutieux pour faire face au problème du choléra, notamment en élaborant des stratégies à long terme qui tiennent compte de l'importance de l'assainissement urbain. Aucun cas de méningite n'a été signalé. En revanche, le nombre de cas aigus de diarrhée aqueuse recensés augmente et les épidémiologistes de l'Organisation mondiale de la santé sont en train de procéder à des vérifications à Yei, Tambura et Wau pour les confirmer.

57. En 2007, 320 000 réfugiés et déplacés ont regagné leur domicile, selon les estimations, ce qui porte le nombre total cumulé des retours à 1,8 million. Au 31 décembre, quelque 45 000 déplacés avaient bénéficié d'une assistance pour rentrer chez eux dans le cadre du plan conjoint que le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et l'ONU avaient adopté d'un commun accord pour l'organisation des retours, en octobre 2006. Le nombre cumulé des réfugiés rapatriés a atteint *grosso modo* 77 000. Plus de 40 % du nombre total des

réfugiés recensés dans les pays voisins (418 000) sont déjà rentrés chez eux volontairement.

58. Les convois de retour ont repris leurs opérations au début du mois de décembre pour atteindre les objectifs restants de l'année 2007. L'approbation ministérielle pour le plan conjoint d'organisation des retours de 2008 n'a pas encore été accordée. L'ONU a continué de suivre la situation des personnes qui sont rentrées chez elles dans des régions où le nombre des retours est élevé et la capacité d'absorption faible. Une aide à la réinsertion a été fournie aux rapatriés et aux communautés d'accueil, mais des problèmes particuliers subsistent, notamment à Abyei. Une stratégie-cadre nationale de réintégration, qui met un accent nouveau sur les activités de réintégration rapide, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et des moyens de subsistance, a été élaborée. Le renforcement du suivi des rapatriés sera à la base d'une stratégie plus vaste de réintégration et de développement pour l'équipe de pays des Nations Unies et permettra aux déplacés d'être mieux informés sur les conditions de retour.

Redressement économique et reconstruction

59. Après un lent démarrage, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Soudan ont commencé à contribuer au financement des activités de reconstruction et de développement menées dans le pays. Au 30 novembre 2007, les donateurs avaient versé des contributions d'un montant de 492,3 millions de dollars à ces fonds (179 millions au Fonds du Nord et 313,3 millions à celui du Sud). Le montant total des décaissements effectués par les deux fonds pour des projets s'élevait à 163,8 millions de dollars (59,8 millions pour celui du Nord et 104 millions pour celui du Sud).

60. Le plan de travail pour le Soudan pour l'année 2008 qui a été présenté le 11 décembre, à Genève, par les Nations Unies et leurs partenaires marque une réorientation très nette en faveur du relèvement précoce. Le montant total sollicité s'élève à 2 milliards 290 millions de dollars, dont 1,8 milliard pour l'aide humanitaire, 686 millions pour les activités de relèvement de la première heure et 425 millions pour le relèvement et le développement. Les parts allouées à ces trois volets sont ainsi fixées à 50, 30 et 20 %, respectivement, ce qui représente un changement appréciable par rapport à 2007. Les fonds déjà obtenus se chiffrent à 450 millions de dollars, la sollicitation porte sur un montant net de 1,8 milliard de dollars.

61. Le Fonds humanitaire commun et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont continué de subventionner les besoins humanitaires d'urgence sur tout le territoire du Soudan, mais plus particulièrement au Sud-Soudan et au Darfour. L'ONU est en train de parachever la mise au point du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui expose les grandes lignes d'un plan à long terme pour le relèvement et le développement de l'ensemble du Soudan et qui s'accorde avec le plan stratégique quinquennal du Gouvernement soudanais.

Lutte antimines

62. Les équipes de lutte antimines de la MINUS ont poursuivi les efforts entrepris pour dégager les itinéraires primaires et secondaires prioritaires dans les monts Nouba, à Ed Damazin, Juba, Rumbek, Wau, Yei et Malakal. Plus de 21 000 kilomètres de routes ont été ouverts à ce jour; 15,5 millions de mètres carrés de

zones supposées dangereuses ont été déminés et environ 5 300 mines antipersonnel, 2 400 mines antichars, 637 000 pièces d'artillerie non éclatées et 360 000 pièces de munitions d'armes légères ont été détruites. Le nombre des personnes sensibilisées aux dangers des mines a sensiblement augmenté au cours des trois dernières années : les actions de sensibilisation menées par la MINUS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont concerné plus de 1,8 million de personnes dans les zones touchées, ainsi que des déplacés installés dans des camps et des postes de secours. La MINUS a également organisé des séances d'information sur la gestion de la sécurité en présence de mines à l'intention de quelque 12 000 membres du personnel de la MINUS, des organismes des Nations Unies et d'autres organismes à vocation humanitaire.

63. En décembre, 120 démineurs locaux appartenant aux unités mixtes intégrées de déminage – 60 originaires du Sud et 60 originaires du Nord – ont achevé un stage de formation de deux mois à Nairobi. Cette formation était financée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et facilitée par le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies.

Déontologie et discipline

64. La MINUS a continué d'organiser des stages de formation et des ateliers pour prévenir les comportements répréhensibles de la part de son personnel. Au cours de la période considérée, plus de 1 500 membres de la Mission ont suivi une formation générale ou un cours de rafraîchissement des connaissances sur le code de conduite des Nations Unies et sur les questions relatives à l'exploitation et aux abus sexuels. Au Sud-Soudan, une formation complémentaire a été dispensée aux agents de sécurité à la suite d'un nombre important de cas d'inconduite signalés pour cette catégorie de personnel. À Juba, la MINUS a organisé un atelier pilote sur les règles, règlements et politiques de l'ONU relatifs au commerce sexuel (transactions impliquant l'échange d'argent, de biens ou de services en contrepartie de prestations sexuelles), auquel ont participé des membres de la Mission, des représentants du Gouvernement du Sud-Soudan et des agents d'organisations non gouvernementales locales et internationales. Vingt-six cas de faute professionnelle ont été signalés, 3 cas relevant de la catégorie 1 et 23 cas relevant de la catégorie 2. L'augmentation du nombre de dossiers traités est imputable à un nouveau mécanisme de notification qui favorise une plus grande efficacité dans la dénonciation et la gestion des cas de faute.

Questions concernant les femmes

65. La MINUS a collaboré avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan pour organiser des activités de renforcement des capacités sur la violence sexiste, la participation des femmes à la vie politique et la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de représentants des pouvoirs publics et de la société civile. Après l'adoption de la Déclaration sur les mesures pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes par le Gouvernement soudanais, elle a continué de rechercher des moyens appropriés pour réunir des informations sur ce phénomène et cerner les tendances qui le caractérisent, en particulier au Darfour-Nord. Dans la région de Khartoum, la Mission a organisé une série d'ateliers sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et, au Sud-Soudan, elle a fourni des conseils techniques au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'une politique en faveur de l'égalité des sexes.

VIIH/sida

66. La MINUS a dispensé une formation à 4 854 Casques bleus pour les sensibiliser au problème du VIH/sida, au cours de la période considérée. Elle a organisé une série de manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida et mène des actions de sensibilisation en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, d'autres organismes des Nations Unies et la police soudanaise, et par l'intermédiaire de 11 comités régionaux. L'accent est mis sur la sensibilisation à l'échelon local, avec un ciblage sur la police de proximité, les unités mixtes intégrées, les camps de déplacés, les associations de femmes et de jeunes et les étudiants au niveau des secteurs.

VII. Aspects financiers

67. Par sa résolution 61/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 846,3 millions de dollars pour le financement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit 70,5 millions de dollars par mois. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2008, les dépenses de fonctionnement de la Mission se limiteraient à ce que l'Assemblée générale a approuvé.

68. Au 30 novembre 2007, le solde non acquitté des contributions (mises en recouvrement) au Compte spécial de la MINUS s'élevait à 593,4 millions de dollars. Le total des contributions au titre des opérations de maintien de la paix qui, à cette date, n'étaient pas encore versées s'élevait à 2 964 900 000 dollars. Les remboursements, aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses relatives aux contingents et au matériel appartenant aux contingents avaient été effectués pour la période se terminant le 31 octobre 2007 et pour la période se terminant le 30 septembre 2007, respectivement.

VIII. Observations

69. Le dénouement de l'impasse entre les deux parties à l'Accord de paix global est un fait positif et satisfaisant. Je félicite le Président El-Béchar et le Premier Vice-Président Kiir d'avoir réglé leurs différends par le dialogue. Je demande instamment aux deux parties d'appliquer à présent les décisions convenues d'un commun accord dans le même esprit de partenariat, afin de maintenir l'Accord sur les rails et de préserver son intégrité. Bien que le Gouvernement d'unité nationale ait été rétabli, sa capacité de survie dépendra de son aptitude à assurer la mise en œuvre de l'Accord de manière soutenue. L'application intégrale de cet instrument répond aux intérêts des deux parties et est une condition indispensable pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan et dans la région.

70. Il reste des défis majeurs auxquels il faudra faire face dans les semaines et les mois à venir. Si des progrès importants ont été faits dans le processus de redéploiement des forces, les deux parties n'ont pas réussi à le mener à bonne fin dans les délais qu'elles ont fixés. En l'absence d'une frontière démarquée, elles continuent de contester mutuellement leur présence dans certaines zones. Il est donc extrêmement important d'achever le redéploiement. La frontière n'étant pas clairement définie, toutes les opérations de redéploiement devraient être effectuées dans des zones non contestées, sélectionnées sur la base d'un commun accord.

71. Je demande aussi instamment aux parties de progresser sur la question de la constitution des unités mixtes intégrées. Ces unités constituent un rouage important de l'appareil de sécurité du Soudan du fait qu'elles sont chargées de combler le déficit de sécurité qui résulte du désengagement et du redéploiement des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan, et qu'elles formeraient le noyau d'une nouvelle armée nationale au cas où le Sud-Soudan voterait en faveur de l'unité en 2011. J'invite la communauté internationale à dégager les ressources voulues pour donner une formation solide aux membres des unités mixtes intégrées.

72. La question d'Abyei demeure l'un des défis les plus importants que les deux parties doivent affronter. Depuis la signature de l'Accord de paix global, la région ne dispose pas de structures de gouvernance administrative et ses habitants se trouvent ainsi privés d'accès aux services de base. Je suis extrêmement préoccupé par les accrochages qui ont eu lieu récemment entre la SPLA et des tribus locales. Ces accrochages ont fait de nombreuses victimes et menacé la paix fragile qui règne sur le terrain. Pour régler la question d'Abyei, il faudrait agir sur deux fronts. Il est nécessaire de stabiliser la situation sur le terrain et de rétablir des relations pacifiques entre les communautés traditionnelles, mais les instances dirigeantes nationales des deux parties doivent aussi engager un dialogue politique.

73. La démarcation de la frontière nord-sud est une autre question qui devrait être résolue en priorité. Les retards constants enregistrés dans ce processus ont des répercussions sur d'autres points importants de l'Accord de paix global, tels que le recensement, les élections et les mécanismes de partage du pouvoir et des richesses. Je demande instamment aux parties d'entreprendre l'opération de démarcation dès que possible. La délimitation rapide des zones non contestées donnerait une impulsion au processus et, de surcroît, elle susciterait la confiance des communautés locales et apaiserait les craintes que la frontière Nord-Sud leur inspire en tant qu'obstacle potentiel pour leurs modes de vie et leurs mouvements traditionnels.

74. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration est un élément essentiel de l'Accord de paix global. Peu de progrès ont été enregistrés jusqu'à présent, pour diverses raisons. J'exhorte les parties au plus haut niveau à prendre part aux consultations que mon Représentant spécial a proposé d'organiser en vue d'établir un budget et un calendrier réalistes et de définir un rôle pour la MINUS. J'engage également les donateurs à se préparer à fournir les ressources voulues pour le programme de réintégration dès qu'il aura été mis au point.

75. Les parties devront également avancer sur la voie du recensement, faute de quoi il sera difficile de s'atteler à la préparation des élections qui doivent avoir lieu en 2009 aux termes de la Constitution. Le personnel de base de l'élément électoral de la Mission sera mis en place d'ici à mars 2008 afin d'appuyer la tenue d'élections démocratiques, qui constitue l'une des étapes les plus importantes fixées par l'Accord de paix global. Toutefois, le Parlement n'a pas encore adopté la loi électorale qui doit instituer la commission électorale, principal organe avec lequel on pourrait coordonner l'assistance internationale pour les élections. L'engagement pris par le Gouvernement de faire voter cette loi lors d'une session extraordinaire du Parlement qui sera convoquée avant la prochaine session ordinaire, prévue en avril, est un fait encourageant. Je demande instamment au Gouvernement d'unité nationale d'honorer cet engagement et de donner la priorité à la création de la commission électorale indépendante.

76. Dans la résolution 1784 (2007), le Conseil de sécurité m'a prié d'apprécier l'opportunité de modifier le mandat de la MINUS afin qu'elle soit mieux à même d'aider les parties dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. On s'emploie actuellement à formuler des recommandations sur ce sujet, recommandations que je compte soumettre au Conseil dans mon rapport du mois d'avril. La Mission est en train de procéder à une évaluation stratégique et à un examen structurel d'ensemble de son mandat et de sa configuration, et une évaluation technique complémentaire sera effectuée en février dans le cadre d'une mission organisée par le Siège de l'ONU.

77. Pour l'heure, l'évaluation stratégique de la MINUS fait apparaître la nécessité d'une révision des effectifs de la composante militaire de la Mission; d'une clarification des tâches qui lui sont confiées en ce qui concerne la démarcation de la frontière, le recensement et les élections et d'une analyse des ressources nécessaires à leur accomplissement; d'une intégration plus poussée des activités dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, de la recherche de sources de financement fiables pour la programmation de ces activités et de l'examen de la possibilité d'un nouveau mandat dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. L'évaluation a également fait ressortir la nécessité d'un réexamen des questions relatives au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et aux retours, sur la base d'attentes réalistes. Enfin, elle a conduit à recommander un réexamen des fonctions de la Mission relatives à la coordination de l'action humanitaire en vue d'assurer une transition sans heurt vers la phase de relèvement et de développement. Au vu des résultats obtenus à ce jour dans le cadre de l'évaluation, la MINUS procède déjà à certains ajustements internes. La mission d'évaluation technique à venir produira des recommandations concrètes sur les aspects du mandat qui pourraient appeler des modifications.

78. J'ai indiqué précédemment au Conseil que la paix au Soudan était indivisible. Nous nous attacherons à instaurer une coordination étroite entre la MINUS, la MINUAD et les envoyés spéciaux, afin de faire en sorte que les activités des organismes des Nations Unies soient complémentaires et intégrées dans notre action en faveur de la paix au Soudan. S'il est satisfaisant de constater que les deux parties à l'Accord de paix global sont parvenues à résoudre leurs différends, il est important de ne pas perdre de vue la nécessité de progresser constamment pour maintenir le processus sur les rails. Si l'Accord de paix global aboutit à un échec, cela entraînera de graves répercussions pour l'ensemble du pays, y compris l'action qui vise à mettre fin au conflit au Darfour.

79. En conclusion, je voudrais remercier mon Représentant spécial, l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan et les États Membres, notamment les donateurs et les pays fournisseurs de contingents, pour la détermination dont ils font preuve afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Annexe

Composante militaire et composante police au 24 janvier 2008

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique du Sud	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Allemagne	36	–	5	–	–	–	41	–	5	0
Argentine	–	–	–	–	–	–	–	–	11	0
Australie	6	–	8	1	–	–	14	1	8	2
Bangladesh	18	–	26	–	1 513	4	1 557	4	32	0
Belgique	5	–	–	–	–	–	5	–	–	–
Bénin	7	–	–	–	–	–	7	–	–	–
Bolivie	16	–	–	–	–	–	16	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	2	0
Botswana	5	–	–	–	–	–	5	–	–	–
Brésil	8	–	–	–	–	–	8	–	3	0
Burkina Faso	5	–	–	–	–	–	5	–	–	–
Cambodge	10	–	1	–	135	–	146	–	–	–
Canada	19	2	6	2	–	–	25	4	3	0
Chine	14	–	9	–	425	10	448	10	8	0
Croatie	–	–	5	–	–	–	5	–	–	–
Danemark	10	–	4	–	–	–	14	–	2	0
Égypte	18	–	20	–	781	15	819	15	7	0
El Salvador	–	–	–	–	–	–	–	–	5	2
Équateur	20	–	–	–	–	–	20	–	–	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	–	–	–	–	–	14	1
Fédération de Russie	12	–	3	–	119	–	134	–	7	0
Fidji	7	–	–	–	–	–	7	–	8	0
Finlande	–	–	1	–	–	–	1	–	2	0
France	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gabon	7	–	–	–	–	–	7	–	–	–
Gambie	–	–	–	–	–	–	–	–	18	1
Ghana	–	–	–	–	–	–	–	–	38	3
Grèce	4	–	1	–	–	–	5	–	–	–
Guatemala	8	–	–	–	–	–	8	–	–	–
Guinée	9	–	–	–	–	–	9	–	–	–
Inde	20	–	28	–	2 572	5	2 620	5	34	2
Indonésie	4	–	–	–	–	–	4	–	6	0
Italie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Jamaïque	–	–	–	–	–	–	–	–	3	3
Jordanie	12	–	7	–	–	–	19	–	24	2
Kenya	4	1	2	–	775	45	784	46	–	–
Kirghizistan	6	–	–	–	–	–	6	–	1	0
Malaisie	5	–	2	–	–	–	7	–	11	0
Malawi	6	–	–	–	–	–	6	–	–	–
Mali	10	–	–	–	–	–	10	–	1	0
Moldova	2	–	–	–	–	–	2	–	–	–
Mongolie	2	–	–	–	–	–	2	–	–	–

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mozambique	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–
Namibie	5	2	–	–	–	–	5	2	1	0
Népal	7	–	5	–	–	–	12	–	57	1
Niger	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nigéria	11	1	–	–	–	–	11	1	39	3
Norvège	12	3	4	2	–	–	16	5	6	0
Nouvelle-Zélande	2	–	1	–	–	–	3	–	1	0
Ouganda	9	2	–	–	–	–	9	2	10	3
Pakistan	20	–	21	–	1 528	7	1 568	7	40	2
Paraguay	6	–	–	–	–	–	6	–	–	–
Pays-Bas	12	2	3	–	–	–	15	2	–	–
Pérou	11	–	–	–	–	–	11	–	–	–
Philippines	–	–	–	–	–	–	–	–	47	5
Pologne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République de Corée	7	–	1	–	–	–	8	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Roumanie	7	–	–	–	–	–	7	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	2	–	–	–	2	–	1	0
Rwanda	15	–	2	–	251	3	268	3	20	0
Samoa	–	–	–	–	–	–	–	–	13	0
Sénégal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	3	–	–	–	–	–	3	–	24	0
Suède	3	–	2	–	–	–	5	–	10	3
Thaïlande	12	–	–	–	–	–	12	–	–	–
Turquie	–	–	3	–	–	–	3	–	19	0
Ukraine	6	–	–	–	–	–	6	–	11	0
Uruguay	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0
Yémen	15	–	–	–	–	–	15	–	3	0
Zambie	13	2	9	–	329	15	351	17	18	3
Zimbabwe	11	3	–	–	–	–	11	3	21	8
Total, par sexe	507	18	181	5	8 403	104	9 091	127	593	44
Total	525		186		8 507		9 218		637	

Carte